



MUNICIPALITÉ DE  
SAINTE-JEANNE D'ARC

Programme d'encouragement  
**Politique pour nouvelles naissances**

Afin d'encourager les naissances et/ou adoptions sur le territoire, la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc s'est dotée d'une politique d'accueil pour les nouvelles naissances.

L'entrée en vigueur de cette politique est rétroactive au 3 novembre 2013 et comprend 3 volets. Une seule demande peut être accordée par volet et par enfant.

**Critères d'admissibilité:**

- \* Être résident de la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc lors de la naissance de votre enfant;
- \* Être parent d'un enfant de moins de 12 mois;
- \* Fournir les documents requis à la demande conformément à un ou l'autre des volets de la présente politique;
- \* Faire parvenir votre demande et autres documents au plus tard dans les 12 premiers mois de vie de votre enfant.

**La municipalité, son conseil et ses employés ne peuvent en aucun cas, être tenus responsables de quelque oubli que ce soit.**

SECTION A IDENTIFICATION DU REQUÉRANT	
Nom _____ Prénom _____	
Statut du requérant: <input type="checkbox"/> Père	<input type="checkbox"/> Mère <input type="checkbox"/> Tuteur
N° de l'immeuble	Rue Ville
Code Postal	No de téléphone
Nom de l'enfant	Date de naissance (âge maximum 1 an)
SECTION B ENGAGEMENT DU REQUÉRANT	
➤ Je certifie que les renseignements fournis sont véridiques.	
Signature	Date
À l'usage de la Municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc	
Pièces justificatives reçues	
<input type="checkbox"/> Preuve d'achat	<input type="checkbox"/> Preuve de résidence <input type="checkbox"/> Preuve de naissance
Contribution alloué:	
Autorisé par:	Date: